



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THURIBE

PROCÈS-VERBAL de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Thuribe, tenue le 5 juin 2023 à 20 h, à la salle L'Orée-des-Bois sise au 375A, rue Principale à Saint-Thuribe, et à laquelle étaient présents, à l'ouverture de la séance :

M^{me} la Conseillère Valérie Jalbert
M^{me} la Conseillère Nancy Trottier
M^{me} la Conseillère Lise Chalifour

M. le Conseiller Michel Fortin
M. le Conseiller Gratien Douville

Tous formant quorum sous la présidence de **M. Jacques Delisle, maire**.

M^{me} Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière était également présente lors de cette séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président de l'assemblée, M. Jacques Delisle ouvre la séance du conseil à 20 h.

2023-06-904

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour ayant été déposé à la table du conseil plus de 48 heures avant la tenue de cette séance,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR VALÉRIE JALBERT,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-06-905

EMBAUCHE DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de M. Ken Dolbec en date du 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer cette ressource au sein du service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de M. Pier-Gil Plamondon a été retenue par le comité de sélection désigné à cet effet et est embauché selon les modalités établies entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est: PROPOSÉ PAR LISE CHALIFOUR,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;
- De convenir d'un contrat de travail avec M. Pier-Gil Plamondon selon les conditions convenues entre les parties;
- M. Pier-Gil Plamondon soit embauché selon la fonction de responsable des travaux publics de la Municipalité de Saint-Thuribe;



- Le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés pour et au nom de la Municipalité à signer toute documentation inhérente au dossier donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-06-906

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – ACHAT D'UNE REMORQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Thuribe s'est doté d'un service de travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat d'une remorque pour effectuer divers travaux de voirie sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire conclure un mandat de gré à gré avec l'entreprise « Nor-Métal », situé au 210, rue de l'Industrie à Saint-Marc-des-Carières;

EN CONSÉQUENCE,

Il est : PROPOSÉ PAR MICHEL FORTIN,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :

- Le conseil octroie le mandat pour l'acquisition d'une remorque 5' X 10', non-assemblée, avec dompeur et double roue, au montant de 8 500,00 \$ plus les taxes applicables.
- Le maire et/ou la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Thuribe, à signer toute documentation inhérente donnant plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2023-06-907

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est : PROPOSÉ PAR NANCY TROTTIER,
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Je, Jacques Delisle, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Delisle
Maire

Annie Frenette
Directrice générale et greffière-trésorière